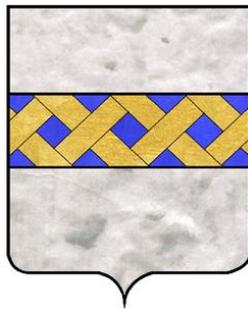


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

- 42 -

Arrondissement de MONTBRISON



**MAIRIE**  
**DE**  
**CHAZELLES-SUR-LAVIEU**  
**42560**

✉ 2 Place de la Mairie

☎ 04.77.76.78.33

✉ chazelles-sur-lavieu.cne@orange.fr

## Réunion du Conseil municipal du 27 août 2021

Convocation du : 13 août 2021

Mme Christiane BRUN-JARRY,  
M. Bruno LOUBATIERE,  
Mme Émilie AFFASSI,  
M. Jean Claude GENE BRIER,  
Mme Sylvie SIEWIERSKI,

M. Bruno CHANAL  
Mme Élodie DE RAFFIN DOURNY  
M. Thierry PERRET  
M. Fabrice TRABET

Excusé : M. Rémi VEGARA

Absent : M. Mehdi ZOUAOUI

Secrétaire de séance : M. Bruno CHANAL

### Ordre du jour

- I. Revalorisation des Loyers
- II. Location Appartements
- III. Avenant RGPD
- IV. Réabonnement Petit Gibus
- V. Evolution de la compétence voirie
- VI. Proposition Programme Voirie 2022-2026
- VII. Adhésion Fondation du Patrimoine
- VIII. Vote projet éolien Enertrag
- IX. Infos Diverses :
  - Charte de l'Eolien
  - Appel à projet de l'office Français de la Biodiversité
  - Présentation Association Fresque du Climat
- X. Questions Diverses

## **I. REVALORISATION DES LOYERS**

La commune dispose d'un parc locatif de 13 locaux (dont garages et local non habitable).

Les loyers seront revalorisés suivant l'indice INSEE 0.42%.

Accord à l'unanimité.

*(délibération DE\_2021\_023)*

## **II. LOCATION APPARTEMENTS**

Deux appartements vacants sont à nouveaux loués.

Accord à l'unanimité.

*(délibération DE\_2021\_026)*

*(délibération DE\_2021\_027)*

## **III. AVENANT RGPD**

La commune a signé une convention avec LFA pour que celle-ci se charge de la RGPD en lieu et place de la commune. Cette convention est à renouveler.

Accord à l'unanimité.

*(délibération DE\_2021\_024)*

## **IV. REABONNEMENT PETIT GIBUS**

La commune abonne depuis quelques années les enfants de l'école à ce magazine citoyen. Trois magazines sont édités par an et sont distribués à chaque famille ayant des enfants à l'école (sans distinction entre les enfants de Chazelles et ceux de Gumières).

Accord à l'unanimité.

## **V. EVOLUTION DE LA COMPETENCE VOIRIE**

La compétence voirie est du ressort de LFA pour les routes communales. Certaines communes ont demandé une modification de l'emprise de cette compétence afin de sortir de celle-ci les places communales dans le but d'avoir plus de liberté pour l'aménagement de ces espaces. Madame le maire propose donc que nous fassions

également cette demande. L'allée sous la place de l'église et le parking de la salle des fêtes seront également sortis de la compétence si ceux-ci sont concernés (à vérifier).

Accord à l'unanimité.

## **VI. PROPOSITION PROGRAMME VOIRIE 2022 - 2026**

En 2022, le début de la route de GRUEL sera remis en état.

Accord à l'unanimité.

Pour 2023, LFA propose le bas de la route de Fortunières et un tronçon le Mas-Rochebise.

## **VII. ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE**

Un abonnement à la fondation du patrimoine est proposé.

Accord à l'unanimité.

## **VIII. VOTE PROJET EOLIEN ENERTRAG**

La société ENERTRAG étudie la possibilité d'un projet de 3 éoliennes sur la commune.

L'appui technique de LFA a été sollicité au travers de la charte de l'éolien afin d'y voir plus clair.

LFA demande une délibération du conseil municipal afin de se positionner face à cette société à laquelle une présentation pourra être demandée.

**Pour 1 voix / Abstentions 2 voix / Contre 6 voix**

***(délibération DE\_2021\_028)***

## **IX. INFOS DIVERSES**

- Charte de l'éolien : LFA nous propose une charte de l'éolien pour aider les communes dans leur prise de position face à des projets.
- L'office Français de la biodiversité demande un élu référent pour suivre le dossier de l'inventaire de la biodiversité qui va être mené sur la commune. C'est Rémi VEGARA qui en sera chargé.
- L'association Fresque du Climat propose un atelier pour les élus avec comme thème l'urgence face au changement climatique. Une date sera proposée pour cette animation.
- Club loisir et détente c'est le nom du club du 3eme âge. Cette association demande l'attribution annuelle d'une subvention de fonctionnement. Actuellement, les subventions aux associations correspondent au prêt d'une salle et à la prise en charge des frais afférents à celle-ci (eau et électricité).

Une subvention exceptionnelle pourra néanmoins être accordée si l'association nous propose un projet d'animation pour le village.

Accord à l'unanimité

#### **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain conseil municipal aura lieu le 08 octobre 2021 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.